

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE SPÉCIALE DU 26 FÉVRIER 2019

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 26 février 2019 à 13 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

#### Absence

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Augmentation de la marge de crédit de la municipalité.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Séance close.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2019-02-6805

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) **Période de questions.**

Aucune.

**4) Augmentation de la marge de crédit de la municipalité.**

Résolution 2019-02-6806

CONSIDÉRANT les échéances d'emprunt de l'année à venir ainsi que les comptes à payer par la municipalité;

CONSIDÉRANT les comptes à recevoir de la municipalité dont on attend les paiements;

CONSIDÉRANT le manque de liquidités dans le compte bancaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la marge de crédit actuelle est de 1 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit est insuffisante pour garantir le paiement des opérations courantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande à la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés d'augmenter la marge de crédit de la municipalité à 2 000 000 \$ jusqu'au 31 août 2019;

QU'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le montant autorisé de la marge de crédit soit diminué à 1 650 000 \$;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Période de questions.**

Aucune.

**6) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2019-02-6807

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 13 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Sylvie Lapointe  
Mairesse

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier